

NOU[S]VELLES

ÉDITO [1] – DOSSIER ACCUEIL COLLECTIF [2-3] – MON JOB AU CSP [4] – EXTRAIT RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTES 2017 [FEUILLET ORANGE]



JOUONS COLLECTIF !

(ÉDITO)

A l'heure du repli sur soi, le CSP joue résolument la carte du collectif. Le projet d'autonomisation administrative et sociale des réfugiés, mis en place actuellement par l'équipe du secteur réfugiés, constitue un bel exemple. Soutenu par la Loterie romande, ce projet vise à sensibiliser les réfugiés sur les aspects de la vie quotidienne en Suisse et de leur permettre de devenir acteurs de leur vie sociale, administrative et professionnelle. Au travers de cours collectifs et d'exercices pratiques originaux, les quatre modules d'autonomisation en cours de développement répondent aux questions suivantes: *J'ai obtenu l'asile, que se passe-t-il? Je veux m'intégrer, comment procéder? Avec mon budget, comment je fais?*, ainsi qu'à la volonté d'intégration manifestée: *Mon courrier, je peux l'affronter!*. Un des objectifs visés est aussi pour l'équipe sociale de gagner du temps à moyen et long terme tout en répondant aux valeurs défendues par notre institution: l'autonomisation et la responsabilisation. Avec comme outil l'intervention collective à laquelle le CSP croit fermement depuis 10 ans. Pour preuve, notre pratique de l'accueil collectif présenté dans ce journal. C'est ensemble que nous apprenons à être autonome. Et je ne suis pas ...le seul à le penser!

Pierre Borer,
directeur du CSP du canton de Neuchâtel

(DOSSIER) 10 ANS D'ACCUEIL COLLECTIF AU CSP : QUE DU POSITIF !

En 2008, les assistantes et assistants sociaux (AS) du secteur social comptaient un nombre de dossiers tel que les personnes qui formulaient de nouvelles demandes d'aide devaient attendre jusqu'à 6 à 8 semaines pour obtenir un rendez-vous individuel. Or, si l'attente est trop longue, les personnes ne se déplacent pas au rendez-vous. S'appuyant sur l'expérience d'action collective *Trampoline*, le CSP a introduit un nouveau mode d'accueil exigeant pour toutes nouvelles demandes, la participation à une séance collective. Une *révolution* au CSP qui décidait de faire du *collectif* sa priorité.

La culture de la profession de travailleur social a été construite sur la relation d'aide impliquant un aidant et un aidé, induisant une certaine autorité sur l'aidé et *dépendance* de celui-ci. Dans cette configuration, il est plus difficile d'appliquer l'injonction de Confucius nous enseignant que « Quand un homme a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson ».

En tant que professionnels, il a fallu que nous révisions notre manière personnelle d'envisager le travail social. Nous avons vécu une petite révolution collective en modifiant notre identité professionnelle et

en abandonnant certains *pouvoirs* sur l'autre. Nous devons développer nos capacités à accueillir le client avec ses compétences et ses difficultés.

À cela s'ajoute le travail effectué par nos réceptionnistes, amené en priorité, à convaincre nos futurs clients à venir à ces séances. Nous leurs avons donc proposé de participer à nos séances pour en comprendre la dynamique.

Depuis 2008, ce sont près de 500 accueils collectifs qui ont été organisés au CSP de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

Déroulement d'un accueil collectif

Les nouvelles personnes qui s'adressent au secteur social-prévention et désendettement du CSP sont donc accueillies en groupe de 5 à 6 personnes pour cette séance.

Les objectifs de l'accueil collectif sont de renseigner et orienter rapidement et d'offrir un lieu où les personnes peuvent échanger sur leurs propres expériences et amorcer ainsi des pistes d'interventions. Pour qu'une telle séance puisse bien fonctionner, nous demandons aux participants de respecter le principe de confidentialité et de se présenter par leur prénom pour

éviter tout lien. Afin de détendre l'atmosphère, nous proposons un jeu pour la première prise de parole. Après une brève présentation personnelle, il est plus aisé pour la personne de présenter succinctement le problème qui l'a amenée à prendre contact avec notre service et son attente vis-à-vis du CSP. À tour de rôle, les personnes s'expriment. Aucune orientation n'est donnée au cours de cette étape. A l'issue de ce tour de table, le groupe est amené à apporter des idées et des solutions aux autres. Ici, chacun utilise ses ressources au service des autres. Un échange d'expériences qui permet à tous de valoriser sa propre trajectoire de vie et finalement de se rendre compte que la situation personnelle vécue n'est ni unique, ni isolée. Tous se sentant désormais concerné par la situation de l'autre, la dynamique de groupe est installée.

La séance est co-animée par deux AS. L'un assure l'animation de la séance, est garant du cadre et maître du temps. Il essaie de faciliter le contact à l'aide de moyens d'animation et d'intégrer les gens qui ont plus de mal à s'exprimer. C'est lui qui pose les règles telles que la confidentialité et il demande quittance pour vérifier que tout le monde soit d'accord. Il clarifie les buts de la séance. Il utilise différents outils tels que l'humour, le questionnement, la reformulation. Il donne la parole et arrête les personnes qui parlent trop pour que chacun dispose du même temps de parole.

L'autre AS se focalise sur les aspects techniques des informations communiquées et plus largement sur le fonctionnement du système social. C'est aussi l'occasion pour lui de préciser le cadre et les limites d'intervention du CSP.

Fortes de ces informations, les personnes sont désormais en mesure d'évaluer si elles souhaitent entreprendre, ou non, une collaboration en entretien individuel avec un AS. Si un suivi est convenu, elles sont



renseignées sur les éventuelles démarches à effectuer, ainsi que sur les documents à réunir pour le prochain entretien.

Lors du bilan, nous demandons aux personnes comment elles ont vécu ces moments d'échanges et avec quels sentiments elles repartent. Elles expriment leur soulagement, le fait de ne pas se sentir seul dans la difficulté, de voir que des pistes vers des solutions existent, ce qui les rassurent. Comprendre comment le *système* fonctionne et connaître le cadre d'intervention du CSP permet à chacun de se situer.

Très peu de personnes refusent d'être accueillies en groupe. Les participants se disent très surpris d'avoir reçu autant d'attention de la part des autres et autant d'informations. Ils soulignent le fait d'être souvent peu écoutés et mal accueillis par les institutions et expriment leur soulagement de savoir qu'ils ne sont pas seuls à vivre des angoisses et des craintes au quotidien.

Constats

Le groupe permet de relativiser et de prendre du recul face à sa propre situation. Les difficultés de gestion, tant financières qu'administratives, sont mal perçues par la société. Le sentiment de honte et d'incompétence s'installent dans la tête des gens et les conduisent à l'enfermement et au repli sur soi. Les personnes se rendent compte qu'elles ne sont pas seules à vivre des situations difficiles et ce point commun les amène à partager leurs expériences et leurs connaissances. Valoriser les ressources personnelles de chacun par l'entraide est prépondérant dans ces rencontres. Il arrive fréquemment que des échanges d'adresses de gérances ou d'employeurs se fassent spontanément. Cela favorise l'estime de soi et la reconnaissance de ses compétences et savoirs. Souvent malmenées, voire maltraitées durant leurs recherches de solutions, les personnes trouvent, en ce lieu, ouverture et compréhension dans le non-jugement.

Qu'est-ce que l'action collective ?

« C'est une action qui vise à développer les interactions entre les groupes d'acteurs d'une collectivité territoriale (groupes, réseaux, associations, acteurs institutionnels), à mobiliser ses ressources sociales, économiques et culturelles, dans le but de favoriser une dynamique des projets et d'enrayer les processus d'exclusion des personnes et des groupes minoritaires.

L'écoute des personnes, l'accompagnement de groupes informels, la médiation entre acteurs d'origine, de statuts et d'intérêts différents, contribuent par un travail de prévention, à tisser des liens entre habitants, bénéficiaires de services et institutions, à fixer des repères et des règles pour la vie sociale, notamment au plan local.

Les finalités de l'intervention collective portent principalement sur la défense des droits des usagers, la valorisation du citoyen comme acteur social capable de participation, de créativité et de responsabilité, le changement ou l'adaptation des structures sociales ou culturelles, le développement des solidarités et la restauration du lien social. »

Définition tirée de l'ouvrage « Retrouver en soi l'agir collectif ou la métaphore du photographe amoureux des arbres », janvier 2001, Alain Simonin.

Du point de vue de l'AS, lors du premier entretien individuel qui suit l'accueil collectif, ce dernier constate que la relation avec son client est différente que lors d'une rencontre traditionnelle sans séance préalable de groupe. La **collaboration** étant le point d'orgue de la relation entre l'AS et le client, le cadre d'intervention déjà posé en accueil collectif est clair et compris du client. L'AS peut, dès lors, s'appuyer sur les forces et compétences de celui-ci. Il agira en appui avec ses outils professionnels et techniques sans déposséder son client de la gestion globale de sa situation. Il veillera, tant que faire se peut, à lui restituer son rôle d'acteur et non de spectateur.

Une pratique à essayer

Le CSP du canton de Neuchâtel a fait œuvre de pionnier en introduisant l'accueil collectif dans son approche sociale. Après dix ans de pratique, le bilan est pleinement positif. Et nous serions heureux que les graines semées se propagent dans d'autres institutions sociales !

Isabelle Baume, Coralie Personeni et Estelle Picard,
assistantes sociales
au secteur social - prévention et
désendettement



**QUAND UN BUDGET SERRÉ DISSUADE
D'ALLER CHEZ LE MÉDECIN, QUE FAIRE ?
ABANDONNER ?**

VOTRE DON CHANGE LA DONNE

5 FR\$

10 FR\$

OUVREZ L'APP TWINT
ET SCANNEZ UN QR
CODE CI-CONTRE
OU RDV SUR CSP.CH

TWINT

CSP
CENTRE SOCIAL PROTESTANT

(MON JOB AU CSP)**FRANÇOIS KONRAD,
ASSISTANT SOCIAL... ET
PRÉSIDENT DU GRAND CONSEIL
NEUCHÂTELOIS**

François Konrad a débuté sa carrière d'assistant social au CSP en 1995, tout d'abord dans le secteur social polyvalent, puis au secteur réfugiés. Calme et toujours à l'écoute, il complète son engagement social en militant au niveau politique. Le voici cette année propulsé « au perchoir » comme président du Grand Conseil neuchâtelois.



Le parti SolidaritéS que tu représentes ne compte que deux députés. Comment es-tu arrivé à cette fonction de président du Grand Conseil ?

Je fais partie du groupe PopVerts-Sol (PVS) qui a le souci d'avoir un représentant de ses trois composantes à la présidence. Aujourd'hui, c'est le tour de SolidaritéS qui compte deux élus sur 26 dans le groupe PVS. Respect des minorités... !

Que représente pour toi cette fonction ?

C'est avant tout être au service du Grand Conseil et de ses membres, en tenant compte du cadre légal que le parlement s'est lui-même donné.

Assistant social, président du Grand Conseil : même combat ?

Il y a ici un parallèle avec le travail d'assistant social, en particulier dans le cadre du secteur migration puisque là aussi, il s'agit d'être au service des personnes et des situations pour lesquelles nous intervenons. Il s'agit toutefois de faire cela tout en respectant le cadre légal qui prévaut dans le domaine de l'aide sociale. Il faut bien le connaître afin d'en faire respecter les règles. Être au service d'une cause ou de personnes requiert

un cadre déterminé. Accomplir ce type de travail ne peut se faire sans l'appui de collaboratrices et de collaborateurs. Au Grand Conseil, c'est le Secrétariat général qui accomplit un travail très conséquent concernant le fonctionnement du législatif et en particulier l'organisation des sessions. Au CSP, rien ne pourrait se faire sans le soutien de l'équipe administrative, tant dans le domaine de l'accueil (réception), que dans celui de la gestion des dossiers et en particulier de la comptabilité.

Défenseur inlassable des personnes défavorisées, peut-on dire que durant cette année de présidence, tu es le... « Pape François » du Centre social protestant ?!

C'est un clin d'œil sympathique, mais j'espère que je n'apparais pas différent d'avant et que cela ne changera pas après.

Propos recueillis par Pierre Borer

(CONTACTS)**CSP NEUCHÂTEL**

Rue des Parcs 11, case postale
2002 Neuchâtel
032 722 19 60
csp.neuchatel@ne.ch

CSP CHAUX-DE-FONDS

Rue du Temple-Allemand 23
2300 La Chaux-de-Fonds
032 967 99 70
csp.cdf@ne.ch - www.csp.ch

CCP 20-4713-9

IBAN CH37 0900 0000 20000 4713 9

BOUTIQUE NEUCHÂTEL

La Grande Puce
Rue des Sablons 48
Lundi au vendredi de 14h00
à 18h30

BOUTIQUE CHAUX-DE-FONDS

Le Vieux Puits
Rue du Puits 1
Lundi au vendredi de 14h00
à 18h30

BROCANTE LA JONCHÈRE

Mercredi de 14h00 à 17h00
Samedi de 09h00 à 12h00

**RAMASSAGE À DOMICILE (gratuit)
DÉBARRAS D'APPARTEMENTS
(sur devis)**

Neuchâtel, 032 722 19 60
Chaux-de-Fonds, 032 967 99 70

(BRÈVES)**CAPA'CITÉ**

Le CSP sera présent à Capa'cité. Les assistants sociaux du secteur social – prévention et désendettement animeront un stand de sensibilisation à la gestion d'un budget. Sous forme ludique, les élèves pourront découvrir les rubriques d'un budget tout en dépensant l'argent en leur possession. Capa'cité se trouvera, cette année, à Neuchâtel du 6 au 12 septembre et présentera plus de 200 professions.

DEMANDE DE BOURSE

Elle se fait par le biais d'une demande de prestations sociales (DPS) déposée auprès des huit Guichets Sociaux Régionaux (GSR)

du canton. La demande doit être déposée jusqu'au 31 décembre pour les formations débutant entre août et octobre.

IMPÔTS :**FIN DE FORMATION D'UN ENFANT
= FIN DE DÉDUCTION DE SA
CHARGE SUR L'ANNÉE ENTIÈRE**

Si votre situation financière et/ou familiale se modifie ou si l'un de vos enfants termine ses études en cours d'année, n'oubliez pas d'en informer immédiatement le service des contributions, afin que vos tranches d'impôt courantes soient recalculées et réadaptées en fonction de la nouvelle situation.

RÉDUCTION DES PRIMES**D'ASSURANCE-MALADIE :
CHANGEMENT DE SYSTÈME**

Les subsides d'assurance-maladie ne sont désormais plus versés de manière automatique à la caisse-maladie. Les bénéficiaires qui se voyaient octroyer des subsides automatiquement, sur la base de leur dernière déclaration fiscale, devront désormais confirmer l'exactitude des données les concernant en remplissant un coupon réponse qui leur est adressé avec la décision de classification.

Imprimé sur papier respectant l'environnement, certifié aux normes FSC (gestion durable des forêts)

(IMPRESSUM)**ÉDITION NEUCHÂTEL****Editeur responsable**

Centre social protestant
Neuchâtel
Rue du Temple-Allemand 23
2300 La Chaux-de-Fonds
032 967 99 70
csp.cdf@ne.ch

Impression

Imprimerie de l'Ouest SA
Cormondèche

Ont collaboré à ce numéro

Isabelle Baume, François Kistler,
François Konrad, Coralie Personeni,
Estelle Picard

Photos

CSP, Fotolia

Conception

Buxum-communication.ch

Rédaction et réalisation

Pierre Borer, Olivier Salvi

EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DU CSP

Le rapport complet se trouve sur notre site <https://csp.ch/neuchatel/rapport-dactivites/>
La version papier peut être obtenue auprès de nos secrétariats de Neuchâtel (032 722 19 60) et La Chaux-de-Fonds (032 967 99 70).

Extrait du Billet du Président du Conseil de fondation

Ce premier billet du nouveau président est celui d'un parachuté! Parachuté d'un monde qui a été le sien jusqu'à il y a moins d'une année, celui de l'économie libérale, indépendante de l'Etat et avec mission de profitabilité. Parachuté dans un monde d'action sociale dans lequel les considérants sont fort différents. Il s'agit toujours d'être rationnel mais pour aider l'autre, celui qui traverse une période difficile ou pourrait s'engager dans une voie sans issue. Parachuté dans un monde où le mot concurrence perd quelque peu pied, tant la prestation est sujette à interprétation. Le client privé cède la place à la collectivité publique qui sous-traite des tâches qui lui incombent. Le processus est compliqué par la difficulté de la définition de la mission. Il est souvent assujéti à de lourds contrôles liés au fait que la prestation est souvent difficilement mesurable puisqu'elle concerne l'homme dans sa grande complexité. Pour pimenter les choses, il fait parfois l'objet de financements croisés. Comprendre les tenants et aboutissants, maîtriser les nombreuses abréviations qui jalonnent le parcours prend du temps. Ce que j'ai toutefois déjà compris, c'est d'avoir à faire à une institution en bonne santé financière, dont les comptes sont équilibrés et les réserves nécessaires provisionnées. Une entreprise disposant d'une comptabilité « semi-analytique » rationnelle, permettant les prises de décision nécessaires et disposant de processus bien sécurisés au niveau des contrôles. J'ai trouvé une équipe de direction et de collaborateurs motivée, dynamique, entreprenante, positive et souriante. Qu'elle en soit remerciée. Plus d'une entreprise rêverait d'une telle situation. Le futur proche est balisé par quelques projets importants :

- la fusion avec la fondation de la Joliette couplée à l'assainissement de la partie arrière du bâtiment du même nom;
 - l'extension de la surface de vente de la boutique de Neuchâtel;
 - le thème de l'insertion qui doit être revisité avec les services concernés de l'Etat et faire l'objet d'analyses de synergies.
- Finalement, j'aimerais remercier nos généreux donateurs, sans lesquels cette belle aventure ne serait tout simplement pas possible, le conseil de fondation pour l'accueil qu'il m'a réservé et le temps qu'il consacre bénévolement au fonctionnement de notre institution, et tous ceux qui d'une manière ou d'une autre ont œuvré au succès de cette belle année 2017.*

François Kistler, président du Conseil de fondation du CSP

PRESTATIONS 2017 EN BREF**Secteur social – Prévention et désendettement**

543 dossiers ont été repris ou ouverts en 2017, représentant au total 1169 personnes. Au-delà des 45 accueils collectifs organisés sur les sites de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, 1900 entretiens individuels ont été comptabilisés. La classe d'âge des « 31 – 50 ans » représente le 53 % de nos dossiers. Les « plus de 50 ans » constituent le 32 % et les « moins de 30 ans » le 15 %.

Les Ficelles du Budget

La formule ludique *Cash-Cash Party*, durant laquelle les jeunes remplissent un budget lors d'un parcours didactique, reste très appréciée. Aux traditionnelles interventions dans les lycées se sont greffées des animations dans deux collèges du canton ainsi qu'au CPLN, pour plus de 900 jeunes au total. Des ateliers de prévention

auprès d'apprentis, dans le cadre d'entreprises, ont également été mis en place. Le programme des Ficelles du Budget a été présenté lors d'un colloque consacré à la prévention à l'endettement organisé par la Haute école en travail social à Bâle, réunissant 150 professionnels de Suisse, d'Allemagne et d'Autriche.

Secteur juridique

419 personnes ont fait appel à la permanence téléphonique. Beaucoup d'interrogations concernaient le droit de la famille et notamment les conséquences d'une séparation sur la garde des enfants, sur la contribution d'entretien et sur les impôts. Les juristes ont également aidé les collègues des autres secteurs à résoudre les problèmes juridiques rencontrés dans leurs dossiers.

Secteur insertion de la Joliette

107 participants ont bénéficié de ce programme. A relever le départ à la retraite de Christian Beuret qui a conçu le projet d'insertion de la Joliette en 1997, et qui l'a mené avec un engagement total, empreint d'humanisme et d'une approche fondée sur le respect inconditionnel et la valorisation de chacun. Une page se tourne, mais le livre de la Joliette continue de s'écrire dans la continuité, avec une équipe prête à affronter les défis qui s'annoncent dans le paysage de l'insertion sociale et professionnelle du canton.

Secteur conjugal

101 situations ont été suivies, soit 309 entretiens. Le nombre de situations suivies est assez identique aux années précédentes. La répartition géographique des demandes de consultation conjugale est de 37 % pour le Littoral neuchâtelois, 32 % pour les Montagnes neuchâteloises, 16 % pour le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers, et 15 % provenant d'autres cantons. La majorité des couples venant en consultation ont entre 10 et 20 ans de vie commune (32 %). Viennent ensuite les couples qui ont moins de 5 ans de vie commune (28 %) et ceux qui ont 5 à 10 ans de vie commune

(25 %). La proportion des familles recomposées est de 25 %.

Secteur requérants d'asile

L'année 2017 a été marquée par la persistance d'un nombre important d'interventions juridiques (231 dossiers) dont 71 concernaient des requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA). Ces interventions juridiques concernent des ressortissants de pays en guerre ou caractérisés par des régimes autoritaires, ou encore dans lesquels la situation en matière de protection des droits humains est catastrophique.

Secteur réfugiés statutaires

L'augmentation constante du nombre de dossiers et de la masse de travail gérés par le secteur a amené ses collaborateurs à repenser leurs méthodes de travail et à soumettre à la Loterie Romande une demande de financement pour un projet d'autonomisation sociale et administrative des réfugiés. Le financement ayant été accepté, le secteur va mettre la priorité sur sa mise en place tout au long de l'année 2018.

ECHELLE - programme d'intégration professionnelle pour réfugiés

Sur mandat du SFPO, le CSP a attribué à ECHELLE la gestion opérationnelle du projet MyConnection. ECHELLE a par ailleurs poursuivi la conduite du projet-pilote CISP, tout en assurant le mandat initial du COSM comportant un cours « Le monde du travail en Suisse » et un coaching individuel s'adressant aux réfugiés et personnes admises provisoirement en recherche d'insertion professionnelle.

Secteur ramassage et boutiques

Année de transition avec différents projets en cours d'étude pour améliorer et agrandir nos boutiques. Rappelons que les ramasseurs viennent gratuitement à domicile pour chercher les dons de meubles, objets et habits. Il existe aussi un service de débarras permettant de vider un local ou un appartement. Ce service est payant, sur devis. Le bénéfice des boutiques contribue aux prestations sociales du CSP et est le fruit du travail de nos bénévoles.

COMPTES DE L'EXERCICE 2017 DU CSP NEUCHÂTEL

	Exercice 2017	Exercice 2016		Exercice 2017	Exercice 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION					
<i>Subventions et donations</i>					
EREN et Paroisses	302'854.00	317'600.00	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	209'560.48	221'191.21
Etat de Neuchâtel			Résultat financier	191'427.97	73'979.60
Contrat de prestations	206'000.00	206'000.00	Résultat extraordinaire	400.00	2'200.00
Service dettes	240'000.00	240'000.00	Résultat avant variation du capital des fonds	401'388.45	297'370.81
Service consultations conjugales	82'400.00	82'400.00			
Indemnisation dossiers réfugiés	1'109'500.00	966'000.00	Attribution au capital des fonds	-368'069.91	-159'894.17
Communes neuchâteloises	33'900.00	33'900.00	Utilisation du capital des fonds	57'055.35	51'490.00
PHILIP MORRIS INTERNATIONAL SA: secteur social	74'824.00	74'012.40	Réserve de fluctuation La Joliette	7'587.05	6'992.80
EPER: secteur requérants d'asile	65'000.00	65'000.00	Résultat annuel avant attribution aux réserves	97'960.94	195'959.44
COSM: Programme ECHELLE	210'000.00	210'000.00	Utilisation/Attribution réserve		
Programme CISP	125'140.00	71'970.00	recapitalisation Prévoyance	30'000.00	-70'000.00
Programme MyConnection	11'000.00	-	Attribution réserve développement secteur vente	-100'000.00	
SERVICE DE L'EMPLOI:			RÉSULTAT ANNUEL APRÈS ATTRIBUTION		
secteur insertion de la Joliette-CSP	499'968.00	473'833.40	AUX RÉSERVES	27'960.94	125'959.44
PRESTATIONS DIVERSES	342'617.80	237'320.75			
LOTERIE ROMANDE-Commission neuchâteloise	45'000.00	60'363.15			
DONS					
Amis du CSP	164'713.10	172'019.40			
Campagne de Mars	68'740.80	47'982.25			
Budget des autres	51'760.60	81'019.85			
Dons in memoriam	4'582.57	13'362.00			
Dons et Legs	9'000.00	3'364.10			
Contributions clients	37'876.00	40'064.60			
BOUTIQUES ET DÉBARRAS	781'160.86	838'409.26			
LA JOLIETTE	149'822.45	140'479.05			
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	4'615'860.18	4'375'100.21			
CHARGES D'EXPLOITATION					
Contributions et donations versées					
Budget des autres	49'665.65	52'325.30			
Campagne de Mars	426.80	281.15			
Amis du CSP	13'608.75	13'792.55			
Fonds Privé	42'913.45	25'319.70			
Ramassage et Boutiques	7'205.75	10'318.80			
La Joliette	108'116.47	116'914.30			
Charges de personnel	3'568'906.05	3'307'137.80			
Loyers	165'724.80	164'904.80			
Electricité et entretien	53'786.25	50'978.95			
Frais d'entretien, équipements	29'790.70	28'091.25			
Frais de véhicules	41'355.20	49'045.90			
Bureau et Administration	80'801.20	95'315.55			
Frais informatiques	126'256.40	136'365.90			
Assurances	12'701.40	13'781.55			
Frais de publicité	68'000.38	55'313.95			
Frais divers	24'040.45	17'822.55			
Amortissement	13'000.00	16'199.00			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4'406'299.70	4'153'909.00			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	209'560.48	221'191.21			

Les comptes complets
et le rapport d'activité 2017 sur :
<https://csp.ch/neuchatel/rapport-dactivites/>

